Dossier islamistes du Point : impossible de savoir si les agents de sécurité des JO 2024 seront radicalisés !

écrit par Christine Tasin | 22 juin 2019

Alors que nos députés sont sur-occupés depuis 2 ans à voter de nouvelles lois pour réprimer nos libertés, ou plutôt les libertés des populistes et autres patriotes, aucune proposition de loi qui permettrait de chasser de nos écoles, de nos administrations, de notre police, de notre armée, de nos centrales nucléaires… les radicalisés ! Incroyable mais vrai. Il est impossible à l'heure actuelle de mettre dehors un fonctionnaire qui est radicalisé. La loi ne le permet pas. Comme elle ne permet pas de vérifier qu'un agent de sécurité engagé pour un match, une coupe du monde, des JO… n'est pas fiché S !

.

Le Point de cette semaine (numéro 2442) publie un dossier fort intéressant – avec des réserves, mais nous y reviendrons en fin d'article- intitulé : *Les services publics face aux islamistes.*

.

On appréciera d’abord à sa juste valeur l’éditorial de Giesbert, qui, il y a 8 ans, avait manigancé pour que je ne parle qu’en dernier dans son émission, 10 minutes avant la fin, et qui en sus avait coupé au montage l’essentiel de mes paroles sur l’islam lors d’une émission télévisée qu’il animait !

https://ripostelaique.com/j’ai-vu-comment-s’est-deroule-l’enregistrement-de-l’emission-de-giesbert-avec-christine-tasin-honteux.html

http://resistancerepublicaine.com/2011/11/21/j’ai-ete-accusee-de-dire-des-conneries-parce-que-je-refusais-de-dire-des-todderies-sur-lislam/

.

Extraits de son éditorial de juin 2019:

Une mission parlementaire d’information dont le rapport est publié ces jours-ci a décidé de voir de plus près ce qui se passe dans nos services publics. Gageons que ce ne sera pas triste.

Les plus à plaindre, dans cette histoire, ce sont les lanceurs d’alerte, qui ont été systématiquement bâillonnés, ostracisés, calomniés.

L’islam est-il soluble dans la république? Au début du nouveau millénaire, la grande mode, à la télévision publique, était d’organiser des débats culturelles sur ce thème. Bien entendu, la réponse était toujours oui.

La république est-elle soluble dans l'islamisme? Depuis l'an 2000, comme si des siècles avaient passé, la question a changé de nature et force est de constater que dans ses territoires perdus, zones de non droit, l'État est marginalisé, ridiculisé, à la ramasse. Il y a aujourd'hui près de 500 cités sensibles où sont régulièrement bafouées les lois, à commencer par l'interdiction du port du voile intégral.

Comment avons-nous pu laisser faire ça ? Par lâcheté, faibless,, idéologie, l'idéologie mortifère des bien-pensants confits dans la haine de soi, les schémas victimaires et les discours prémâchés. Une chape de plomb est tombée sur notre pays et les esprits libres comme l'historien Georges Bensoussan après avoir dirigé *Les territoires perdus de la Républiqu*e, ouvrage collectif et prophétique paru en 2002, il fut accusé par la police de la pensée de propager des idées nauséabondes.

.

Edifiant, non ? On appréciera tout ce qui ressemble énormément au Giesbert d'il y a 8 ans… sauf qu'il n'a pas l'air de se reconnaître dans les lâches de l'époque qu'il dénonce. Giesbert, encore un futur Résistant de la 25 ème heure, qui commence à voir le vent tourner. Finalement, il faut y voir de l'espoir pour les Résistants de 2019 !

.

Ci-dessous quelques passages édifiants du dossier du Point de cette semaine à retenir. Ils se passent de tout commentaire :

.

—Ainsi, dans la fonction publique, les textes ne permettent

pas, en état, de révoquer un agent pour radicalisation. Pour licencier un agent radicalise, il faut utiliser des motifs connexes, comme la faute professionnelle. Quand les preuves viennent à manquer, la révocation était hasardeuse.

Michel del Puech, encore préfet de police de Paris au moment de son audition, a relaté devant les parlementaires le cas d'un agent radicalisé dans les effectifs de police municipale de Seine-Saint-Denis. Il travaillait au contact des jeunes. Il présentait selon les mots du préfet une menace sérieuse d'emprise idéologique. Pour cette raison, le policier municipal a été révoqué jusqu'à ce que le tribunal administratif demande à la préfecture de police de le réintégrer. Photographie de ses fréquentations, témoignages évoquant le fait qu'il n'a rien à faire dans la police, les preuves n'ont pas été jugées assez solides.

Un cadre du service central du renseignement territorial a ainsi exposé aux parlementaires le dilemme des services qui ne peuvent produire toutes leurs preuves devant une cour, par crainte de mettre en danger leurs sources. Au départ quand les mesures de police administrative étaient rares, le juge administratif prenait pour argent comptant ce qu'on lui disait. Il n'y avait pas de problème. Avec l'état d'urgence, il y a eu une très forte augmentation du nombre de mesure de police administrative, ainsi que du nombre de recours. Ce qui a entraîné une plus grande rigueur du juge administratif…

Un spécialiste du renseignement raconte : *"on a une boîte à outils qui doit être utilisée de façon pragmatique et opportuniste: si on peut passer par une commission de sécurité ou un non nouveau renouvellement du bail par le maire, on le fait.*

.

—**Les failles du concours. Autre angle mort, le recrutement**. Si le concours d'entrée dans la fonction publique garantit une

procédures équitables, il peut aussi poser problème dès lors qu'il devient nécessaire d'écarter un candidat pour des raisons non prévues par les textes. Si on le refuse alors qu'il a eu le concours comment le justifier ? Il n'y a pas de moyens juridiques.

On a des progrès à faire sur le recrutement : les sapeurs-pompiers de Paris ou les marins pompiers de Marseille ont un statut militaire qui permet un criblage au recrutement important. Mais les pompiers volontaires sont des civils engagés volontairement, donc on ne fait un criblage qu'à partir du bulletin numéro deux du casier judiciaire, qui ne révèle rien de leurs activités.

Je pense qu'il y a des radicalisés sur les sujets islamistes parce que je l'ai vécu longtemps en tant que chef de corps; mais je ne peux pas vous dire combien.

Pour illustrer ses propos, l'un de ses collègues lui vient en aide en racontant aux députés le cas de suspicion de radicalisation auxquelles il a été confronté : «j'ai mis en place une femme chef de centre, un homme a eu une réaction disproportionnée, il a ensuite refusé de la saluer, puis s'est mis en arrêt maladie et a demandé sa mutation, qui a été acceptée. Et de poursuivre : *Un autre cas de figure est celui des personnes qui font le ramadan : il est essentiel de s'alimenter quand on est pompier, et ceux qui le refusent totalement sont les plus radicau*x.» «

Face au cas de ramadan, on gère ça à la pédagogie : *j'ai fait venir un imam, il lui dit qu'il lit le Coran trop restrictivement et qu'il peut s'alimenter. Je sais que c'est choquant de faire intervenir un ministre religieux dans un service public, mais c'est tout ce que j'ai*.

.

8500 élèves des 65 collèges d'un département de l'Est de la France ont été formés en 2010 aux premiers secours, 2 %

d’entre eux ont refusé de participer en raison des pratiques religieuses (refus de toucher un homme ou une femme, refus de toucher le sang…). *Ce sont des informations que l’on pourrait faire remonter comme l’explique au député Stéphane volant, secrétaire général de la SNCF, nous avons beaucoup recours à l’intérim. Alors nous n’avons aucune possibilité de cribler les intérimaires ni même les partenaires extérieurs. Cela me serait utile, quels peuvent occuper des emplois ou être sur les site sensible.*

Volant est aussi président du Club des directeurs de sécurité et des entreprises, une entreprise une organisation qui regroupe les 150 plus grandes entreprises du pays et qui devraient s’ouvrir aux collectivités locales et territoriales. Devant les élus, il s’inquiète : nous aurons à accueillir la coupe du monde de rugby en 2023 et les JO en 2024. Il faudra employer des dizaines de milliers d’agent de sécurité. Le seul criblage fait à l’embauche est celui du casier B2; s’ils ont volé une orange, ils ne pourront pas être engagée. S’ils sont suivis et fichés par les renseignements, il n’y aura aucun problème. Imaginez que pendant les JO des vigiles laissent volontairement passer des personnes radicalisés armés dans le stade principal pour la cérémonie d’ouverture…

.

On préfèrerait ne pas avoir à imaginer et encore moins à le voir se réaliser !

Mais que font Macron et les députés pour permettre, précisément, d’éviter de voir notre fonction publique, notre police, notre armée, nos pompiers volontaires, les agents de sécurité gangrénée et infestée par des agents dormants attendant de passer à l’action ?

.

Quant au dossier du Point… Certes, il a le mérite d'exister et peut-être d'ouvrir un peu les yeux des autruches.

Mais il ne fait que montrer une toute petite partie de l'iceberg, iceberg que nous nous employons à révéler depuis plus de 10 ans sur les sites de réinformation.

Mais, surtout, à aucun moment, sauf une phrase ou deux dans l'édito de Giesberg, l'islam n'est en question. Il ne montre que les dangers de la radicalisation… Quels lâches !

Et aucune remise en cause de la politique immigrationniste et islamophile de Macron. Même quand il est démontré que la loi n'a pas prévu ce qui nous arrive… silence. Pas d'interpellation des politiques pour qu'ils se penchent sur la chose.

D'ailleurs, ce dossier ne parle que des services publics, se gardant soigneusement d'évoquer notre pays en train de sombrer.

Faudra-t-il attendre encore 10 ans et qu'il soit trop tard pour que les dhimmis du point acceptent de reconnaître et les dangers de l'islam et l'incompatibilité de ce dernier avec la sécurité des nôtres et avec la France ?